

L'égalité filles garçons, une question d'éducation de tou-tes

En septembre 2020, une forte mobilisation lycéenne dans les établissements et sur les réseaux sociaux a eu lieu contre la « censure vestimentaire » imposée aux élèves dans certains lycées. Les règlements intérieurs qui mettent ces règles en place ont été élaborés par la communauté scolaire et votés en conseil d'administration. Les personnels de l'éducation nationale sont eux-elles aussi imprégné-es par les stéréotypes et la culture du viol. L'objectif de protection de l'enfance ne peut être justifié par des injonctions sexistes. Il faut soutenir les mouvements de filles qui revendiquent le droit de s'habiller comme elles le souhaitent sans être insultées ou stigmatisées.

Ce sont les stéréotypes et des préjugés présents aussi chez les enseignant-es qui ont entraîné les propos scandaleux sur les tenues ou l'allure des élèves filles. Cet exemple montre donc qu'il faut former tous les personnels. Avec des personnels formé-es il sera aussi possible de mener une réflexion d'ampleur nécessaire sur la place des filles dans les classe et les cours afin qu'elles aient autant la parole que les garçons, qu'elles puissent s'exprimer sans se censurer, qu'elles soient autant écoutées que les garçons ; sur l'occupation des espaces en particulier des cours de récréation ; sur leur orientation mais aussi sur la manière dont on les évalue en particulier dans les appréciations des bulletins scolaires qui ont encore trop tendance à refléter les travers d'une société attribuant aux filles et garçons des qualités innées.

Quant aux élèves, l'éducation à la sexualité, doit être effectuée par des professeurs, personnels d'éducation et de santé de l'Éducation nationale, en binôme mixte et pluridisciplinaire, et dans une approche transversale. Elle s'inscrit dans l'éducation à l'égalité, dont l'École est la garante.

Le SNES-FSU demande les moyens pour une politique ambitieuse d'éducation à la vie affective et sexuelle et à l'égalité. La question de l'égalité femmes hommes doit être intégrée aux programmes disciplinaires et les moyens nécessaires doivent être débloqués dès maintenant pour que tou-tes les jeunes, dans tous les établissements scolaires puissent bénéficier à minima des trois séances annuelles d'éducation à la vie sexuelle et affective, promises depuis 2001 !

Amandine Cormier, Michel Decha et Julie Schmitt, École Émancipée